



Mgr C. E. Mathieu, Recteur
Université Laval,
27 rue St-Jacques
La Croix
309 RUE SAINT-PAUL
Boite de Poste 2175
JOSEPH BEGIN
Directeur-Propriétaire
Téléphone: Bell Main 6974.

La Croix

Le Samedi, 16 Juillet 1910. Vol. VIII, No 16

JOURNAL CATHOLIQUE
309 RUE SAINT-PAUL, MONTREAL.

ABONNEMENTS
(Payable d'avance)
CANADA
1 an, \$2.00; 6 mois, \$1.25
EN VILLE
(par la poste)
1 an, \$2.50; 6 mois, \$1.50
ETATS-UNIS
STRANGER (Union postale)
1 an, \$2.50; 6 mois, \$1.50
Un numéro, 5 cenes

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, ENSEIGNEMENT, AGRICULTURE, COLONISATION, ETC.

A SAINT-EUSTACHE

Il y aura, demain, à Saint-Eustache, une grande démonstration politique. MM. Monk, Blondin et Nantel, députés aux Communes, et MM. Bourassa, Prévost et Cousineau, députés à la législature, harangueront, la foule. D'autres orateurs seront aussi de la partie.

On compte sur un auditoire considérable.

La question de la marine de guerre sera passée au crible et les résolutions suivantes seront proposées à l'assentiment de l'assemblée :

« Nous, citoyens du Canada, fidèles sujets de Sa Majesté le Roi Georges V, nous déclarons prêts à défendre au prix de notre sang, le sol de notre patrie et les droits de la Couronne britannique au Canada, ainsi que nos pères l'ont fait en 1776, contre les sujets Anglais de Sa Majesté, en 1812, contre les armées de la République américaine, et comme nous l'avons fait en 1885 (1), contre nos propres concitoyens en révolte.

« Mais, confiants dans la grandeur et l'efficacité des principes de décentralisation et d'autonomie, solennellement proclamés et reconnus, depuis plus d'un demi-siècle, par les autorités de la Grande-Bretagne et celles du Canada, nous sommes opposés à toute politique nouvelle qui nous entraînerait dans des guerres lointaines, étrangères au Canada, aussi longtemps surtout que les colonies autonomes de l'Empire ne partageront pas avec la mère-patrie, et sur un pied d'égalité, l'autorité souveraine dont relèvent l'armée et la flotte impériales, les traités de paix et d'alliance, les relations étrangères, le gouvernement des Indes et des possessions de la Couronne.

« Nous croyons sincèrement que cette politique de concentration et d'apparente unité impériale, dont la nouvelle loi navale n'est qu'un premier jalon, produira au sein même de l'Empire des malentendus, des rivalités et des conflits qui mettront en danger la paix et l'union des pays nombreux et des peuples de toutes races qui, aujourd'hui, sont fiers d'obéir à la Couronne anglaise.

« N'ayant jamais été pour la Grande-Bretagne et pour l'Empire la cause d'aucun conflit, nous croyons qu'une politique de paix et de développement moral et matériel est nécessaire au Canada, à sa croissance et à sa cohésion, et, par suite, à la gloire et à la sécurité de l'Empire.

« Citoyens libres d'un pays démocratique, nous réclamons le droit d'exprimer hautement notre opinion sur toute cette question comme sur toute autre qui affecte le sort et les intérêts du Canada. Nous reconnaissons à la majorité du peuple canadien le droit de déterminer une orientation nouvelle dans nos relations avec les autres parties de l'Empire, pourvu qu'elle le fasse en toute connaissance de cause.

« Mais nous protestons contre toute tentative de soustraire ce grave problème aux libres délibérations du peuple canadien tout entier et de

(1) Il y aurait ici quelques observations à faire au sujet des troubles de 1885 qui ont été pour ainsi dire provoqués par la coupable négligence et l'inconcevable apathie du gouvernement d'Ottawa à l'endroit des Métis. Mais passons outre, pour le moment, nous réservant d'y revenir pour établir justement les responsabilités de cette guerre civile

chacun des groupes qui le composent.

« Nous désavouons les déclarations faites à Toronto, en décembre dernier, par M. Alexandre Taschereau, ministre provincial des Travaux Publics, qui a prétendu faussement que le peuple de Québec est prêt à accepter aveuglement toute politique de défense navale de l'Empire et nous blâmons les membres du gouvernement et de la législature de la province qui ont ratifié ces déclarations par leur vote, le 2 juin dernier.

« Nous blâmons le ministre fédéral et la majorité parlementaire qui ont imposé au Canada cette nouvelle loi navale, ont lancé le pays dans le gouffre du militarisme, dénoncé naguère avec tant d'énergie par sir Wilfrid Laurier, ont mis en danger la paix du Canada et détourné vers la construction d'engins meurtriers et la préparation de guerres sanglantes des millions destinés au développement de notre agriculture et de nos voies de transport.

« Nous censurons également l'attitude de M. Borden et des députés de l'opposition qui, à sa suite, ont réclamé l'adoption d'une politique non moins néfaste.

« Nous affirmons que le parlement provincial n'avait aucun droit d'engager ainsi l'avenir du Canada dans une politique qui n'a jamais été soumise au peuple appelé à payer l'impôt du sang et à porter le poids des dépenses militaires.

« Nous approuvons sans réserve la conduite courageuse et loyale de M. Monk et des rares députés fidèles à leur mandat, qui ont démontré les dangers de cette politique et réclamé pour le peuple du Canada le droit d'exprimer sa volonté, avant que ses mandataires ne lui imposent ce lourd fardeau.»

Toutes ces résolutions sont à souligner, mais nous devons mettre davantage en vedette celle qui censure l'attitude de M. Borden et de ses amis sur la marine de guerre. Elle comporte une heureuse scission entre les conservateurs-tories et le rouble Monk qui n'a pas craint, pour faire son devoir, de rompre les liens qui l'attachaient depuis longtemps à la destinée de M. Borden.

Oui, *heureuse scission!* Trop longtemps, nous, Canadiens français de Québec, de l'Ouest, d'Ontario et d'ailleurs nous avons servi de marchepied aux politiciens arrivistes d'Ottawa.

Il nous semble que le jour est venu de nous grouper autour de notre propre drapeau, de celui qui a passé dans les mains de Lafontaine et de Morin, pour aller à la défense de nos droits menacés et à la conquête de nos libertés perdues.

Monk et Bourassa, Tellier et Laflamme, Paquet et Cousineau, Blondin et Prévost, Lavergne et tant d'autres ne sont-ils pas dignes de continuer, sur le terrain politique, l'œuvre de nos grands ancêtres?

Ils battent déjà la marche. Au peuple de les suivre! au peuple de dire qu'il veut en finir avec les politiciens, anglais ou français, qui le trompent et qui l'exploitent.

Nous voulons être bien compris, il y a quelque temps, nous nous sommes exprimé sur l'opportunité ou plutôt la nécessité de créer à l'endroit des Métis un *centre* dans lequel l'élément canadien-français dominerait, mais dans lequel aussi seraient les

bienvus tous les députés honnêtes et loyaux, à quelque nationalité qu'ils appartiennent.

Pourquoi à l'assemblée de Saint-Eustache ne ferait-on pas le premier pas sur cette voie nouvelle que la Providence semble nous ouvrir pour le plus grand bien de notre race en particulier et de notre beau Canada en général?

D'autres assemblées du même genre pourraient suivre; d'autres hommes de bonne volonté pourraient venir grossir ce premier groupe; et le peuple qui a des oreilles pour entendre et un cœur pour sentir ne saurait résister à l'entraînement patriotique qui résulterait de tout ce dévouement.

En avant donc pour la patrie!
JOSEPH BEGIN.

BLANCS ET NOIRS

Les récentes bagarres entre nègres et blancs, aux Etats-Unis, posent un sérieux problème. Cette république compte une dizaine de millions de noirs sur près de cent millions d'habitants. Proportionnellement ce chiffre n'est pas excessif, mais il faut tenir compte que la race nègre y est plus prolifique et que dans quelques années elle approchera sensiblement le nombre de la race blanche. Dans quelques états, comme le Mississippi et l'Alabama, les noirs ont même une sérieuse majorité.

De là, pour les blancs d'une partie de l'Union une rigueur extrême dans les efforts qu'ils font pour maintenir leur suprématie en présence de la masse grandissante des fils de leurs anciens esclaves. De là, ces distinctions brutales maintenues dans les lieux publics entre les hommes des deux couleurs. Et cette aversion du Sud pour le nègre a passé la ligne de l'Ohio et envahi l'esprit des gens du Nord. Ceux-ci n'avaient jamais eu d'esclaves: ils firent, après leur victoire, des nègres libérés, non seulement des hommes libres mais même des citoyens.

Voilà donc deux races qui grandissent l'une à côté de l'autre, chacune avec leurs inimitiés à l'endroit de l'autre.

Comment faire cesser ces inimitiés?

C'est le problème qui reste à résoudre et il faut le résoudre, car, tôt ou tard, faute d'une solution, il conduira les Etats-Unis à des guerres intestines.

« Franc-maçonnerie et politique »

Sous le titre *franc-maçonnerie et politique*, le *Canada* du 14 juillet publiait la note suivante :

« On a déjà insinué que tous les noms de conservateurs ou de nationalistes, figurant sur la liste de l'«*Emancipation*», avaient été retranchés, avant la publication de cette liste.

« On nous signale maintenant une autre tactique de même portée.

« La *Croix*, de Montréal, publiait, le 2 juillet, cette liste de noms avec la qualité «*Franc-maçon*» bien en vue.

« Or, ce numéro de la *Croix* a été envoyé dans deux ou trois comités libéraux, avec une addition faite au crayon des initiales du député libéral du comté, et la note : «*On chuchote qu'il en est aussi.*»

« Et ce numéro est envoyé de

préférence aux membres du clergé.

« Nous mettons nos amis en garde contre cette tactique déloyale, et dont la portée politique n'échappe à personne. »

Que le *Canada* se rassure, la liste complète des membres de l'«*Emancipation*», arrêtée le 14 janvier dernier, se a publiée en temps et lieu dans la *Croix*; ainsi, notre confrère pourra lui-même constater s'il y a des noms de conservateurs ou de nationalistes.

Les chefs libéraux n'ont pourtant pas raison de s'étonner de ce que la plupart des francs-maçons français du Canada sont des adeptes de leur parti politique. Les principes libéraux, en matière politico-religieuse, favorisent trop les projets des loges, pour que celles-ci ne s'en fassent pas un tremplin pour arriver à leurs fins.

Quand aux additions que, d'après le *Canada*, on aurait faites aux noms de maçons déjà publiés dans la *Croix*, nous n'y sommes pour rien, nous ignorons même absolument s'il y en a eu. Peut-être est-ce une «*petite histoire*» montée par notre confrère pour se donner certaines allures.

En tout cas, la liste des membres de l'«*Emancipation*», que nous publions, est correcte. Personne n'en peut contester l'exactitude.

JOSEPH BEGIN.

Les élections du Manitoba

La province du Manitoba a eu ses élections générales.

Le gouvernement Roblin est maintenu au pouvoir par 28 députés conservateurs contre 13 libéraux.

Sur ces 41 députés du peuple, les Canadiens français n'en ont élu que trois de leur race : M. Joseph Bernier, dans Saint-Boniface; M. A. Préfontaine, dans Carillon, et M. Aimé Bénard, dans Assiniboine. Ce n'est pas assez.

Nos compatriotes du Manitoba auraient dû élire un plus grand nombre des leurs. C'était une belle occasion d'affirmer leurs droits. Il est regrettable qu'ils l'aient laissé passer sans en tirer quelque profit.

A propos d'Apostasie

Lamennais aura bientôt son monument.

Le conseil des ministres de France l'a décidé et le sculpteur est déjà choisi.

Ce monument, dit le *Sicéle* de Paris, «*c'est un projet d'une très grande puissance et d'une rare beauté symbolique où Lamennais est figuré debout, les bras étendus derrière lui, couvrant sous les plis d'un manteau de prophète la foule humaine, sortie de l'Eglise qu'il entraîne à l'idéal nouveau.*»

On ne croira point que c'est l'auteur de l'«*Indifférence en matière de religion*» que le gouvernement et le comité d'organisation veulent commémorer.

Ce n'est pas le catholique, c'est le catholique en rupture d'Eglise, c'est l'apostat, qu'ils veulent déifier.

Aussi voit-on figurer en tête de la liste du comité M. Séailles, protestant, et MM. Hyacinthe Loyson et Alfred Loisy, deux apostats, que suivent bon nombre de pasteurs et de rabbins.

On veut faire de ce monument une leçon de choses, sans comprendre suffisamment qu'il est très dangereux d'enseigner à un peuple l'apostasie.

A PROPOS DE BOUGES

S. H. le recorder Dery, de Québec, vient de sévir, avec toute la rigueur que lui permettait la loi, contre trois femmes qui avaient loué leurs propriétés à des gens qui pratiquaient le vice infâme. Pourquoi la justice de Montréal ne sévirait elle pas avec la même rigueur contre les propriétaires des bouges qui tombent sous sa juridiction? Le recorder Dupuis serait-il pour quelque chose dans cette abstention coupable?

ENCORE LES ORANGISTES

Comme par les années passées, les orangistes ont péroré le 12 juillet courant dans Ontario. Ils se sont réunis à Brockville et ont mangé du Pape toute la journée. Ils vont sûrement en être malades s'ils n'en crèvent pas.

Médailles tenant lieu de scapulaires

Récemment, il a été question des récentes concessions du Saint-Siège relativement aux médailles que l'on peut porter à la place des scapulaires tout en continuant de jouir des mêmes indulgences et privilèges.

Depuis, les conditions dans lesquelles peut légitimement se faire ce remplacement ont été précisées et nous pouvons pour le moment, sauf précisions nouvelles venues de Rome, ainsi établir l'état de la question :

1° La Sacrée Congrégation des Rites, sur la demande qu'on lui en fait, par supplique régulière, accorde à certains ecclésiastiques le pouvoir de bénir des médailles, portant l'image de la Très Sainte Vierge, qui tiendront lieu des cinq scapulaires habituels : Notre-Dame du Mont-Carmel, Immaculée-Conception, N.-D. des Sept-Douleurs, rouge de la

Passion, Sainte-Trinité.

2° Cette faculté se concède directement aux Evêques et aux Supérieurs généraux d'Instituts religieux; parfois ils obtiennent aussi le pouvoir de la communiquer, par subdélégation, aux dignitaires qui sont sous leur dépendance : vicaires généraux, chanoines, curés, conseillers ou consultants généraux, supérieurs provinciaux et même supérieurs locaux, etc.

3° Les ecclésiastiques constitués en dignité, autres que les Evêques et supérieurs généraux, peuvent aussi solliciter directement cette faveur mais seulement à titre personnel.

4° La bénédiction se fait par un simple signe de croix.

5° Les scapulaires auxquels on veut substituer la médaille, doivent avoir été préalablement reçus dans les formes régulières.

6° Aucun modèle spécial de médaille n'est requis; il suffit que la médaille porte une représentation quelconque de la Très Sainte Vierge.

7° Il n'est pas nécessaire de pendre la médaille à son cou; on doit seulement l'avoir sur soi continuellement jour et nuit.

8° aucune raison spéciale, sinon la simple commodité, n'est exigée pour remplacer le scapulaire par la médaille.

Etant donné que bien des personnes ne peuvent pas, en bien des circonstances, avoir la médaille pendue au cou, que peut-on conseiller de pratiquer pour qu'elles puissent facilement la porter la nuit? Il semble qu'on pourrait s'arrêter à la combinaison suivante : fixer la médaille à son chapelet. Le jour, on a son chapelet dans sa poche; la nuit, on le passe à son cou.

Un tout petit coup d'œil jeté sur l'échéance de votre abonnement à la *Croix* nous évitera la peine de faire une facture et de vous l'envoyer

Le tableau noir de l'«*Emancipation*»

Nommés dans la brochure *Lamennais* Nouveaux noms inscrits sur le tableau noir, au 14 janvier 1909

Godefroy Langlois, député de Saint-Louis;
Gaston Maillet, dentiste;
Dr Louis Laberge, bureau d'hygiène de Montréal;
Léger Mercier, imprimeur, rue St-Jacques;
Dr Adelstan De Martigny, coin Sanguinet et Sherbrooke;
Victor Gaudet, avocat, inspecteur des Postes;
Gonzalve Desaulniers, C. R.
Damien Bouchard, greffier de la ville de Saint-Hyacinthe;
M. F. X. Dupuis, recorder de Montréal;
Dr Henri Duhamel;
Oscar Normandin, marchand de fourrures;
Arthur Chénier, banquier, Boulevard Saint-Laurent;
Henri Saint-Mars;
J. T. Marchand, de J. T. Marchand et Cie;
Clovis Laporte, avocat;
Omer Chaput, de la *Tribune*, de Sherbrooke;
Paul Turgeon, liquidateur;
Henri Craig, du *Pays*;
A. J. Laliberté, aussi du Cercle Alpha-Omega;
Oscar Emond, agent d'immeubles, bâties de la Banque des Cantons de l'Est;
Gustave Franco, chef ouvrier;
Dan. McAvoy, avocat;
E. C. Villemagne, de Saint-Jean, P. Q.;
Arsène Bessette, du *Canada-Français*, Saint-Jean.

Dr Lacombe, ancien député;
Ludger Larose, peintre;
Joseph Fortier, maître imprimeur;
M. Corriveau, employé au palais de justice;
Wilfrid Bessette, avocat;
Edouard Charlier, traducteur aux Communes;
Dr Ward;
Z. Turgeon, Montréal;
C. Charbonneau, Montréal;
Agénor Tanner, sténographe;
M. Bourdon, Montréal;
E. Pelletier, Montréal;
M. Huette, St-Hyacinthe;
M. Dubois, violoncelliste;
M. Racine;
A. Lamoureux;
Dr Warren;
W. Gascon;
A. Pelletier, imprimeur;
M. Scherrer, Montréal.

(à suivre)

La persécution religieuse en Espagne

Premier ministre depuis quelques mois à peine, grâce au croc-en-jambe donné à son "ami" Moret, Canalejas, rapporte un correspondant espagnol de la *Croix*, de Paris, commence à faire parler de lui. On a trop reproché, voyez-vous, à cet homme-là de n'être qu'un perroquet vantard. Il a voulu être "le singe de Waldeck-Rousseau" et, comme il vaut mieux être le singe de quelqu'un que de s'entendre sans cesse traiter de serin, le hâbleur Canalejas a repris son rôle. Seulement, à une dizaine d'années de distance, son esprit a évolué; et c'est maintenant de Combes qu'il s'applique à reproduire les manies. Il y réussit, je vous assure. Du moins, il commence.

Et il commence bien, avec une politique anticléricale papalardes dont il aura été chercher les grandes lignes dans les ateliers du Grand-Orient. Il n'est pas facile, en Espagne, de s'attaquer en bloc aux institutions religieuses. Ce jeu serait trop vite usé, et l'on y courrait trop de risques. Aussi les anticléricaux y vont-ils en douceur, "piano ma sano".

Il fallait d'abord faire des travaux d'approche et s'attaquer, selon la tactique convenue, aux Ordres religieux. Le procédé ayant réussi en France, Canalejas s'est dit qu'il pouvait l'essayer. Aussi, dès les premiers jours de juin, faisait-il signer une ordonnance royale destinée à ouvrir les hostilités. Tous les "aleades" du royaume étaient requis d'avoir à remettre au gouvernement central un document établissant: "1. le nombre d'Associations et de Congrégations religieuses établies dans leurs communes; 2. les Associations et Congrégations religieuses de caractère monastique, ayant préalablement obtenu l'autorisation du gouvernement pour se constituer ou s'établir; 3. quelles Associations ou Congrégations n'ont pas obtenu cette autorisation et si elles sont ou non inscrites dans le registre des Associations établies dans leurs communes." La même ordonnance demande des détails sur le but des Instituts religieux, le nombre de sujets, ceux qui sont dans les Ordres sacrés, etc.

Presque aussitôt, les communautés religieuses recevaient un questionnaire avec l'injonction d'y répondre dans les vingt-quatre heures.

Ce système des petits papiers inaugure une ère de persécution contre les moines, que l'on espère étouffer sous des monceaux de papiers. Et savez-vous la raison de ces mesures? C'est, d'après les aveux du président du Conseil — et, nous le verrons, du roi, — parce que les Ordres religieux ont atteint, dans la péninsule, un "développement excessif".

Or, voici trois mois que le cardinal archevêque de Tolède, Mgr Aguirre, a répondu à d'aussi piètres arguments, en une magnifique lettre dont la "Croix" a donné la traduction. Cette lettre, signée de cinquante-six autres prélats et de quatre vicaires capitulaires, pose ce principe très net que "les Congrégations approuvées par l'Eglise n'ont pas besoin de rien autre pour s'établir en Espagne," et que "toutes les Congrégations établies en Espagne sont estimées également utiles et même nécessaires à l'épiscopat espagnol".

Rien de plus clair. J'imagine que les évêques sont bons juges en pareille cause! Tel n'est pas l'avis, on vient de le voir, du gouvernement démocratique-libéral de M. Canalejas.

Celui-ci, du reste, affectait de le prendre de haut avec la lettre de Tolède, et on l'entendait dire, dans ses épanchements toujours très délayés auprès des journalistes, que le cardinal Aguirre se mêlait de ce qui ne le regardait pas. Ce n'est point avec ce vinaigre qu'on prendra l'épiscopat espagnol. Le cardinal de Tolède, en tout cas, n'a rien perdu

de sa fermeté. Le 8 juin, il faisait parvenir à l'*Universo*, de Madrid, une nouvelle missive justifiant son attitude. Si Canalejas s'attendait à des excuses à des attermolements, il a pu entrer dans une de ces colères puérides dont on le dit coutumier.

Le primat d'Espagne constate que les événements ont donné raison à ses craintes, puisque l'ordonnance royale contre les Congrégations vient de paraître. Il confirme que "toutes les communautés religieuses actuellement existantes, et dans la forme ou elles existent, sont nécessaires"; il soutient qu'en élevant la voix pour les défendre les évêques se tout l'echo de l'immense majorité de la nation. Il y a dans ce document un ton de trieste apostrophe qui fait songer aux paroles des apôtres devant le santon: "Non possumus non loqui!"

M. Canalejas a dû entendre ce noble langage de l'épiscopat. L'entre, pour s'en consoler, est-il une verser des pleurs dans le temple ou, assure-t-on, il a de nombreuses attaches et où il puse ses "meuteures" inspirations! Et les F.R., une fois de plus, ont consolé de ses avatars, mais non sans lui souffler l'idée de continuer sa campagne anticatholique. Jamais conseil n'a été mieux suivi.

Le 10 juin paraissait une nouvelle ordonnance royale dérogeant à l'interprétation de l'article 11 de la Constitution.

Voici ce que dit cet article: "1. La religion catholique, apostolique et romaine est celle de l'Etat. La nation s'engage à maintenir le culte et ses ministres.

"2. Nul ne sera inquiété, sur le territoire espagnol, pour ses opinions religieuses ni pour l'exercice de son culte, à condition que demeure sauf le respect dû à la morale chrétienne.

"3. Toutefois, on ne permettra pas de cérémonies ou manifestations publiques autres que celles de la religion d'Etat."

Le 23 octobre 1870, le Conseil des ministres, présidé par Canovas del Castillo, avait fixé l'interprétation authentique de l'article 11. Il déclarait inclure, sous le nom de "manifestations", "tout acte exécuté sur la voie publique ou sur les murs extérieurs d'un temple ou d'un cimetière, faisant connaître les cérémonies, rites, usages du culte dissident soit par le moyen de processions, ou encore par celui d'affiches, d'enseignes, d'annonces, etc."

Jusqu'ici, aucun ministre ne s'était imaginé que l'on pût, sans violer la Constitution, abroger l'article en question interprété dans le sens que l'on vient de voir. Du reste, ce paragraphe ne faisait que correspondre à diverses clauses du Concordat de 1851, où il est dit:

Article 1er. — "La religion catholique, apostolique et romaine, qui, à l'exclusion de tout autre culte, continuera d'être celle de la nation espagnole, sera toujours conservée dans les domaines de Sa Majesté catholique."

Article 45. — "Ce concordat s'imposera à jamais, dorénavant, comme loi de l'Etat" dans les possessions de la couronne.

"Si, dans l'avenir, il survient quelque difficulté, le Saint-Père et Sa Majesté catholique se mettront d'accord pour la résoudre à l'amiable."

Il ne s'agit donc pas de savoir si ces arrangements plaisent ou non à M. Canalejas et à ce qu'il appelle prétentieusement "sa majesté". Il s'agit de textes et de lois qu'on doit respecter, tant qu'on n'en est pas venu à une modification réciproquement acceptée. Est-ce clair?

Or, l'ordonnance royale du 10 juin abroge tout simplement le paragraphe de l'article 11 relatif aux "manifestations"; ce qui est encore plus radical que de lui donner une interprétation plus large.

Nous verrons tout à l'heure quels motifs ont pu pousser Alphonse XIII à apposer sa signature à cet

acte, en soi arbitraire.

Il est certain, dans tous les cas, que la majorité très catholique du royaume a fort mal reçu pareille mesure, surtout en Catalogne, où l'on se souvient les catholiques ont manifesté leur indignation et décidé d'organiser une série de meetings et de conférences de protestation, comme cela a déjà eu lieu pour les écoles laïques. Le "Correo Catalán", vaillante feuille catholique, déclare que les provocations démocratico-libérales dépassent toute limite. Même langage dans le "Diario de Barcelona". Tous les autres journaux catholiques d'Espagne voient dans cette abrogation de l'article 11 un premier pas vers des mesures de plus en plus sectaires. Ils rappellent avec raison que la persécution a commencé de la sorte en France. La "Gaceta del Norte", dans un bel article, montre que l'Espagne "se française" à grande allure, au sens antichrétien de ce mot.

On le devine, l'impression causée au Vatican par les provocations de Canalejas est plutôt fâcheuse. Je tiens d'une source très sûre et très autorisée des renseignements précieux sur la pensée de la cour romaine. L'abrogation de l'article 11 est considérée, à Rome, comme une atteinte à la Constitution et au Concordat, et l'on y voit une faute grave contre la correction diplomatique. Depuis que la France a tristement donné l'exemple de la dénonciation brutale du Concordat, les politiciens démocrates espagnols se sont fidèlement mis à son école. Aussi qualifie-t-on de "procédé combiste" le sans-gêne avec lequel le Premier de Madrid tranche dans les lois religieuses du pays. L'incorrection est d'autant plus blessante qu'elle a lieu juste au moment où des pourparlers sont en cours entre Rome et Madrid, au sujet des modifications à apporter au Concordat.

Croit-on par là intimider Pie X? Ce serait un calcul bien étroit. Le Souverain Pontife, en effet, tout en demeurant fidèle à ses traditions de prudence, d'apaisement et de correction, est décidé à ne pas se départir de la plus grande fermeté. D'ailleurs, le clergé espagnol le supplie de tenir bon. Un ecclésiastique me disait récemment: "Si Rome a le malheur de lâcher quoi que ce soit de ses prérogatives, nous sommes perdus. Nos ennemis, encouragés, iront sans cesse de l'avant, comme on a fait chez vous."

"Soyez tranquille, lui répondis-je, 'habemus papam'."

Un moment, on avait cru pouvoir compter sur Alphonse XIII pour enrayer le mouvement. Mais la faiblesse du roi apparaît de plus en plus. Heureusement, il y a l'épiscopat; et cet épiscopat est fortement uni à son chef, le cardinal Aguirre. J'ai eu l'honneur, autrefois, de m'entretenir avec le bon archevêque de Tolède; c'est un religieux français d'une extrême simplicité et d'une doctrine très sûre, un homme de Dieu, à l'âme apostolique et dont le nom est vénéral dans toute l'Espagne. Groupés autour de lui, les évêques formeront un rempart infranchissable. C'est dans cette union compacte et active de l'épiscopat que l'Espagne catholique met sa confiance.

On entend dire aussi tout bas que le mouvement carliste se développe, prêt à éclater à la première occasion. Ici, néanmoins, le terrain est moins sûr. Sans doute, en Navarre et en Biscaye, les partisans de Don Jaime sont nombreux et bien organisés. Mais il serait prématuré de soutenir que les troupes carlistes sont prêtes à marcher; d'autant que dans les provinces basques, le mouvement "bizkaitarriste" a considérablement divisé les forces des "jaïmistes".

Ce dont on ne saurait douter, c'est que la dynastie alphonstiste est en train de mécontenter beaucoup de bons Espagnols. Et la faute en est au mariage du roi. "Le cœur a ses raisons". Mais ces raisons font quelquefois agir bien imprudemment.

Plus ou moins, par son union avec une princesse anglaise, Alphonse XIII s'est mis sous la griffe du léopard britannique; et il y paraît à l'influence plutôt regrettable, prise

à la cour de Madrid, par la mère de la reine, la princesse Béatrix de Battenberg. La noble princesse veut, paraît-il, fixer sa résidence à Madrid; et comme elle est protestante, la bonne dame exige, la construction, dans la capitale, de temples anglicans. Aussi son intervention n'aurait-elle pas été pour peu de choses dans l'abrogation de l'article 11.

Il y a mieux. Durant ses visites à Madrid, la princesse a coutume de se rendre, en équipage de cour au temple protestant, au scandale très légitime des Madridènes, qui voient dans cet appareil tapageur une réclame pour l'hérésie et une insulte à leur foi et à leurs traditions nationales. Le roi a eu vent de ce mécontentement, et peut-être en a-t-il fait part à la princesse Béatrix. Vexée dans son amour-propre, celle-ci se serait maintenant mise en tête de faire aménager, à l'intérieur même du palais royal, un oratoire protestant, où un "clergyman" attiré viendrait lui lire la Bible et affirmer l'empire de l'Angleterre sur le pays de Philippe II. Cela serait divertissant, si ce n'était si triste et si humiliant pour la fierté castillane.

La reine-mère Marie-Christine a beaucoup à souffrir, on le conçoit, de cet état de choses. Cette femme énergique et chrétienne a su gagner l'amour et la vénération de tous les Espagnols dignes de ce nom. Jusqu'ici, le jeune roi n'avait pas craint de suivre ses conseils. Mais, depuis son mariage, Alphonse XIII semble écouter plus volontiers des voix moins sûres. Marie-Christine lui a, en tous cas, déclaré que, si l'on donnait suite au projet de la chapelle protestante dans le palais, elle se retirerait à Miramar, sa propriété particulière, ou même rentrerait en Autriche.

Ce serait là un malheur pour le pauvre souverain déjà si faible, si désemparé devant les exigences des ennemis de l'Eglise qui sont — y pense-t-il bien! — ceux de la monarchie. Lui-même aurait avoué son impuissance dans une lettre au Vatican, où il était impossible de réagir.

Du reste, des bruits fâcheux circulent sur son compte. Au dire de certains gens, Alphonse XIII serait criblé de dettes, qui le mettraient à la merci des juifs et des agioteurs. D'autres ont remarqué qu'après chacun de ses voyages à l'étranger, le roi entre pire qu'il n'était sorti, à la différence de ceux qui vont prendre les eaux et en reviennent mieux portants. Lors de sa dernière visite à Londres, il aurait donné des gages à l'Angleterre hérétique. Toujours est-il qu'en arrivant à Saint-Sébastien, il lui échappait cette phrase malheureuse: "Je suis catholique, mais je ne veux pas être cléric!"

Voilà des mots qui en suggèrent long, dans la bouche d'un roi d'Espagne.

On a remarqué en outre, que la cour n'a pas fait demander au sixième mois de la grossesse de la reine, l'oraison habituelle. C'est une infraction aux traditions royales. Aussi le peuple a-t-il vu, dans la venue de l'enfant mort-né, un châtement de Dieu.

Je connais quelqu'un qui, derrière la coulisse, se frotte allègrement les mains et se réjouit de cette "protestantisation" de l'Espagne catholique. C'est la sectaire "Protestant Alliance" de Londres; ce sont les "kensitistes" et les habitués d'Exeter Hall. Ce qui se passe dans la péninsule fait admirablement leur jeu.

Mais le moment est vraiment mal choisi pour souffler, par une série de mesures antireligieuses, l'Eglise d'Espagne. Dans deux mois, l'Espagne va fêter le centenaire du grand apôliste Balmès, l'immortel auteur du "Protestantisme comparé au Catholicisme". Et c'est ce moment qui est choisi pour faire, dans le pays, l'oeuvre de l'hérésie! Il est des provocations avouées et mal venues qui peuvent entraîner au loin; il est des insultes qu'il faut ensuite payer très cher. Beaucoup d'Espagnols se demandent si leur pays va devenir, comme le Portugal, une étoile de dixième grandeur des-

tinée à graviter dans l'orbite de l'Angleterre. — *Croix*.

LUTHERIENS CONTRE LUTHERIENS

L'agitation contre l'Encyclique en Allemagne a passé du terrain politique au terrain religieux.

La Ligue évangélique fait ce qu'elle peut pour empêcher l'incendie qu'elle a allumé de s'éteindre. Cependant, tous les protestants ne sont pas de son avis, et il en est qui « protestent » contre ses manœuvres.

Un membre de la Ligue avoue sa déception :

« Je m'étais rendu, raconte-t-il, (*Hessische Post*, no 173), dimanche, à une réunion de protestation à laquelle la Ligue évangélique m'avait convié. Le Saint-Père ayant désigné les réformateurs comme « les ennemis de la Croix et du Christ », je m'attendais à ce qu'on profitât de l'occasion pour se réclamer de Jésus-Christ. Il n'en fut rien. On se contenta de récriminer. On parla bien de l'Evangile, mais on fit à peine illusion à Celui qui est le cœur de l'Evangile. Ah! si nos protestataires retournaient plutôt dans leurs églises. Tandis que les églises catholiques sont pleines, les temples évangéliques restent vides le dimanche ».

C'est un conservateur qui vient de parler. Écoutons maintenant un libéral (*Express*), le pasteur Dide :

« Peut-on attendre autre chose du chef de l'Eglise catholique qu'une condamnation de la Réforme? Ce n'est pas seulement le droit, mais c'est le devoir de tous les Papes d'adopter une attitude hostile en face de la révolution dont Luther fut le héros. Ne nous en étonnons pas. Est-ce que d'ailleurs Luther, Calvin, Melancthon sont des dieux auxquels on ne puisse toucher? Est-ce que tout était inutile dans l'Encyclique du Pape? Dans bien des circonstances, Luther s'est écarté du droit chemin; Calvin s'est montré souvent blâmable. Ce sont des faits. Remercions plutôt Pie X d'avoir défendu, en cette occasion, comme en plusieurs autres, la cause de la liberté de pensée. »

On voit donc que même chez les protestants toute notion de bon sens n'est pas éteinte. Ces aveux nous sont précieux, et nous y voyons la fin d'une alerte dont l'Eglise d'Allemagne sort aussi forte que jamais.

LE TYPE DE LA PERFECTION

Jésus-Christ, et Jésus-Christ seul, est, le type de la perfection, le modèle sur lequel se calque le monde moral, civilisé, le moule où l'humanité vient en quelque sorte se couler pour reformer ses vices. — La vertu, qu'est-ce autre chose que l'imitation de Jésus-Christ? Rien de commun entre lui et aucun type de perfection connu, soit juif, soit grec, soit romain. Il est lui, il est seul, il est unique; il est au-dessus de tout.

Dans la perfection humaine, il y a toujours concurrence de vertu; on se surpasse l'un l'autre, on a des « pendants ». Jésus-Christ, et Jésus-Christ seul fait exception. Il y a solution de continuité entre sa perfection et celle des autres hommes.

Quel nom mettre à côté du sien? Qui oserait-on lui comparer? Les saints, qui sont les héros de la vertu sur la terre, ne sont que ses pâles copies.

Personne ne pense, personne n'a jamais pensé à l'«égal»; car on sent qu'il ne s'agit plus ici d'un rival possible. Tout s'efface à sa lumière, comme toutes les lumières factices de la terre en la présence de celle du soleil. Aussi bien l'a-t-il dit lui-même: « Je suis la lumière du monde ».

Et cette perfection surhumaine est un phénomène sans antécédents; elle n'est précédée par rien, préparée par rien. Elle arrive, comme sa doctrine, toute faite. Elle ne participe à aucune école philosophique ou théologique; elle est sans aucune cause qui la provoque ou l'explique, sinon la présence de la perfection même, qui est Dieu.

Mgr DE SEUR, (Réponse, etc, XIX.)

LE PELERINAGE ESPAGNOL AU VATICAN

Le Pape a reçu dans la salle du Consistoire le pèlerinage espagnol du diocèse de Majorque: environ 250 pèlerins, dont cent hommes, beaucoup d'ouvriers et de marins.

Tandis que le Pape faisait baisser son anneau pastoral, le chœur de la cathédrale de Majorque chanta l'« Oremus pro pontifice » en grégorien, puis l'évêque de Majorque lut une longue adresse en espagnol.

Il rappelle la canonisation de saint Oriol et le fait historique de Raymond Lulle, gloire de l'île Majorque. Il exprime les sentiments des pèlerins, fiers de venir attester l'attachement au Saint-Siège et à la personne du Pape, spécialement dans les circonstances actuelles. Ils veulent, par leur foi, consoler, au milieu de ses amertumes, le Pape, et ils désirent que Dieu le conserve longtemps.

Il prononce ce discours au milieu de l'émotion générale. Beaucoup pleurent. L'évêque même est plusieurs fois interrompu par les sanglots.

Le Pape avait écouté le discours avec une attitude, grave, triste, paternellement affectueuse.

Il lut d'un ton profondément pénétré sa réponse.

Il dit que la présence des pèlerins émeut profondément son cœur et le remplit de consolation, car ces témoignages de foi, d'attachement, viennent d'un diocèse et de la nation espagnols, où la foi est traditionnelle et où l'histoire porte à chaque page les traits inviolables de l'attachement au Saint-Siège.

Les rois se glorifient toujours du titre de rois catholiques. Des évêques remarquables par la vertu et la doctrine, surtout la phalange des saints, disent hautement la piété, la religion du peuple espagnol. Parmi les saints espagnols sont de nombreux fondateurs de ces congrégations religieuses répandues ensuite par le monde entier et qui contribuèrent tant à la vraie civilisation.

L'attachement à la foi produit le vrai bien individuel et social. L'histoire de l'Espagne le montre bien. Inférieure à aucune nation pour la religion, elle profita largement des bienfaits qui dérivent de la foi, vainquit l'arianisme puis l'invasion mauresque et devint prospère et grande dans le monde.

L'attachement des Espagnols à la foi dure toujours, comme le prouvent les rapports des évêques et les pèlerinages.

Donc le Pape forme le souhait que les Espagnols gardent jalousement les riches dons de la foi et se montrent les dignes fils de leurs pères, car la religion ne change pas avec le changement des temps et des circonstances. Elle est la même aujourd'hui qu'aux temps des apôtres et des martyrs. Si les Espagnols veulent profiter des mêmes biens que leurs pères qu'il soient semblablement attachés à la foi.

Le Pape recommande l'union dans l'action comme dans la foi, pour veiller à la défense des principes de la religion contre les ennemis qui les assaillent. Ainsi les catholiques espagnols coopéreront sûrement à la prospérité nationale.

Le Pape bénit ensuite les fidèles présents et tous les fils de la catholique Espagne.

Après la bénédiction, les pèlerins crient: « Vive le Pape! Vive l'Espagne catholique! »

CONCESSION AUX CATHOLIQUES ALLEMANDS

On vient d'abolir dans le duché de Brunswick certains usages odieux aux catholiques. C'est ainsi que jusqu'à présent les petits catholiques qui fréquentaient les écoles d'Etat étaient obligés de chanter et d'apprendre par cœur des hymnes protestants, d'assister à l'instruction catéchistique protestante et d'acheter des manuels religieux luthériens. Cela ne sera plus, mais ils seront encore tenus d'assister aux offices protestants en de certaines circonstances, telles que l'anniversaire de l'empereur ou de la basilique de Sedan.

Quand donc, demande la « Germania », le Brunswick se décidera-t-il à devenir un état civilisé?

Et le Mecklenbourg? Et telles autres principautés allemandes où subsiste, comme il y a trois siècles, l'intolérance sectaire des luthériens?

Un journal catholique dans une paroisse c'est une mission perpétuelle. LEON XIII

Les catholiques ruthènes du Manitoba

L'Eglise ruthène pendant la dernière lutte pour l'union (1604.-1623)

II. La lutte.

La paix était faite, paix qui n'était en réalité qu'un armistice. Elle dura pourtant 11 ans. Dom Guépin empruntait à la bible une image qui peint au vif de la vérité l'attitude des Uniates pendant ce laps de temps : « Comme les fils d'Israël, au retour de la captivité, dit-il, ils combattaient d'une main pendant qu'ils édifiaient de l'autre. »

Josaphat, récemment élevé à la dignité sacerdotale fut toute une réforme vivante pour le sacerdoce déchu de l'Eglise ruthène. Sa sollicitude, inconnue des hommes, pour garder son âme pure, grâce à l'usage quotidien de la confession ; sa piété à l'autel, son zèle pour la conversion des pécheurs, sa vie sainte avaient remplacé le grand ministère, alors objet de négoce, au rang sublime à lui assigné par la foi. Ses lectures dans les ouvrages du passé avaient fait de sa mémoire une bibliothèque, « un trésor des S. S. Pères », suivant l'expression de Morochow, son premier hagiographe. Ce trésor lui servait à enrichir les schismatiques qui l'approchaient.

Son succès, grâce surtout à l'ascendant mystérieux de la grâce qui surabondait en son cœur, fut tel que, au rapport de Suza, un autre hagiographe, « lorsque Josaphat disait, même par plaisanterie, à un schismatique : « vous serez uniate », jamais sa parole n'était démentie. » C'était l'homme de la droite de Dieu et, comme tous les apôtres fidèles à leur mission, sa puissance produisait des œuvres de vie. Cependant, ces succès avaient le don de mettre la rage au cœur de l'ennemi. Cet homme, disaient-ils, pervertit notre nation. Un jour, un démon à face hideuse, un crocheteur de fer à la main, était porté dans la ville avec cette épigraphe : « Josaphat, ravisseur des âmes. » « Tu seras étranglé », rugissait un schismatique à qui Josaphat venait d'adresser le souhait de lui ravir son âme. Le succès de la réforme avançait doucement mais donnait lieu à une sérieuse espérance.

Sur ces entrefaites, 1610, arriva Maxime Smotryki, bien connu des lecteurs. Il arrivait d'Allemagne, jeune, actif, éloquent, doué de tout ce qu'il faut pour faire un chef de parti. A peine arrivé à Vilna, il attira à lui les schismatiques qui avaient reconnu en lui un chef. Il en prit immédiatement l'initiative. Il lança aussitôt dans le public la « Lamentation de l'Eglise ruthène » ou l'Eglise ruthène (schismatique) pleurant la trahison de ses enfants passés au latinisme. Le succès fut immense. Qu'on en juge par ce fait : des schismatiques ne voulaient point être enterrés sans ce pamphlet, qu'ils regardaient comme un gage de salut.

Il s'en tint là pour le moment. L'heure de la charge allait sonner. En attendant, Josaphat et Rutski élevaient toujours plus haut les murs de leur édifice basilien. Durant ces quatre années ils avaient fondé deux nouveaux monastères : à Byten et à Zyrowice. Josaphat avait été placé à la tête du premier avec le titre d'hégoumène (titre équivalent à celui de prieur en occident). Tout à coup, le vieux et vénérable métropolitain Pociejew vint à mourir. Rutski est appelé à lui succéder. Le voilà ainsi placé sur le siège principal de la ruthénie, à Kierv.

Par cette nomination Josaphat devenait archimandrite de la Trinité et à la fois de Byten et de Zyrowice ; ces trois communautés florissantes appelaient tous ses soins ; c'était l'avenir.

Un grand pas était donc fait : Rutski comme métropolitain avait juridiction et droit de nomination épiscopale. Josaphat en 1617 était à la tête de sept monastères. Les Basiliens avaient fondé des collèges et leurs couvents étaient des séminaires éducateurs et réformateurs du clergé, prédicateur et controversiste ; ils avaient pris en main toutes les œuvres qui devaient relever l'Eglise ruthène. Un chapitre général réunit l'ordre au château de Ruta, résidence du métropolitain, et l'on décida la reconstitution en bonne et due forme des règles de S. Basile. Mais Rutski, qui ne voyait dans l'ordre basilien qu'une pépinière d'évêques ; désigna S. Josaphat à sa grande douleur au siège de Poloch (1618), par son importance, sa situation, le principal après Kierv. Le

nouveau titulaire fut bien et pompeusement accueilli.

Cependant deux questions à lui adressées, l'une par un vieux Ruthène : « Monseigneur, tenez-vous fermement à la foi ruthène ? », l'autre par des voix inquiètes à la vue des Jésuites dans le cortège et à la cathédrale : « c'en est donc fait de la discipline », lui firent comprendre l'orage qui grondait autour de lui : était-il un latinisateur ou non ? Telle était la question, toujours capitale pour un Ruthène. De la réponse effective à cette question allait dépendre le prestige de Josaphat. Il y répondit à sa manière. Le Saint ouvrit son règne par l'exercice de la charité, secourant les pauvres et les recevant chez lui ; par l'amour du culte, il restaura les églises et avant tout sa cathédrale et instruisit ses pauvres popes, aussi ignares que leur peuple, les formant par des synodes, des instructions adaptées à la vie cléricale et pastorale.

Il leur traça par écrit des règles de vie, ce sont les « règles pour les prêtres », et formula la somme de vérités nécessaires à leur enseignement dans un catéchisme, assez semblable aux catéchismes d'Occident. Il prêchait lui-même fort souvent et avec grand succès en faveur de l'union, la grande pensée de sa vie. Si bien que de tous ces efforts réunis résultait la conquête catholique de la Ruthénie blanche. Entre temps, de son côté, Athanase Krupecki, évêque de Przemysl, avait ramené lui aussi son diocèse à l'union. Ailleurs à Pinks, à Chelm, à Lucln, résidaient des évêques uniates mais trop peu doués ou trop peu zélés ; ils ne laisseront guère de trace dans l'histoire de la fameuse bataille pour l'unité de l'Eglise ruthène.

D'autre part, les schismatiques, encore abasourdis du coup reçu à Vilna, se contentaient pour le moment d'épier Josaphat et ses lieutenants, de les décrier auprès du peuple. Par exemple, S. Josaphat pour mieux la restaurer, avait fait démonter l'Iconostase (1) dans l'église de Vatelesk, en bonne partie schismatique. Ce ne fut qu'un cri dans la ville : « L'archevêque a découvert l'autel selon l'usage des latins ! Il va nous forcer tous à romaniser ! » La bourgeoisie, travaillée par les confrères, persistait dans ses préjugés contre l'union. La noblesse tenait bon. En revanche, un appui bien solide vint à manquer tout à coup à l'union : la Pologne, depuis l'incorporation de la Ruthénie au royaume, la travaillait, inconsciemment ou non, mais la travaillait dans le sens du latinisme.

La noblesse polonaise, puissante et opulente, était tout feu pour le rite latin. Mais s'agissait-il de rite ruthène ; elle était de glace pour ces pauvres Uniates perdus dans la forêt du schisme. Cheiner a laissé tomber de sa plume une parole sévère à l'adresse de la Pologne : « Si les catholiques latins, l'avaient voulu, un an à peine aurait suffi pour déraciner à jamais le schisme. » Elle ne l'a point voulu.

Et l'histoire doit le lire ; c'est sur la Pologne que retombe le sang du peuple ruthène. C'est peut-être ce sang que Dieu vengeait sur le champ de bataille où la « finis Poloniae » était proclamée par la voix de Kosciuszko expirant. Oh ! que les préjugés de race font de mal à la religion dans les pays mixtes ! Si deux branches de souche différente ne parviennent pas à se rapprocher dans la charité et à vivre de la même sève catholique, des catastrophes sont à craindre. C'est ce qui arriva pour l'Eglise catholique ruthène : la noblesse ruthène, élevée pour la plupart dans les collèges latins ou latinisants, déserta en masse l'Eglise ruthène pour entrer dans l'église latine polonaise. Ce danger était si sérieux que Rutski y voyait une menace pour la vie même de l'Union : « Les nobles partis, déclarait-il à la Propagande, les paysans ne défendront pas l'Union ; dans leur ignorance et leur simplicité, ils suivront aussi également le pape schismatique que le prêtre catholique. » Paroles qui se réalisaient ici même, à Ottawa, il n'y a pas deux mois. Un schismatique y écrivait de passage les Ruthènes allèrent l'entendre aussi bien que le R. P. Delaer quelques jours après. Dispositions de ce peuple, qui exigent de la part de ses pasteurs une grande vigilance.

C'est dans cette position que l'Eglise ruthène, jeune, abandonnée de ses protecteurs naturels, va avoir à soutenir l'assaut décisif. 50,000 soldats se préparent à relever l'étendard tombé des mains d'Ostrowski et, conduits par Smotryki, ils vont livrer à l'Eglise uniate un assaut désespéré.

La guerre recommence en août 1620. Le schisme, privé de chef, avait retrouvé tout à coup trois généraux de taille à se mesurer avec les chefs uniates : à Kierv, en face de Rutski, J. Borecki, homme énergique, violent, mais très habile en affaire ; à Polock, Smotryki, qui se posta en présence de Josaphat ; enfin à Morochowski, à Wladimir on avait opposé Kurcerv. La position de Smotryki, chef du schisme, à Polock, indiquait les desseins de l'ennemi. C'est à Polock que devait se jouer le gros jeu. D'où venait cette résurrection de la hiérarchie schismatique ? Un patriarche grec, Théophane IV, avait paru en Ruthénie et, sous le prétexte d'une visite à l'Eglise russe, avait fait un léger détour par Kierv pour saluer les frères ruthènes, mais en réalité pour restaurer le schisme. Il avait sacré trois évêques : ce sont les susnommés.

Quinze cents cosaques le protégeaient contre les soldats du roi qui du reste ne se présentèrent pas. Entre temps, le roi, joué un instant par la comédie de Théophane, se rendit compte de l'étendue du mal. Il aurait fallu frapper un grand coup ; il en avait bien le droit. Mais il avait la guerre avec la Porte sur les bras et les Zaporogues, capables d'armer 60,000 hommes, protégeaient Théophane et ses pseudo-évêques (1). Il y avait donc à être circonspect. Pourtant, le roi menaçait les évêques schismatiques de poursuites et invita Rutski à les excommunier. Les choses en restèrent là jusqu'à la nouvelle diète. Elle s'ouvrit en janvier 1629. L'orateur du schisme, en un langage violent et creux, attaqua les évêques uniates et conclut par ces paroles qui étaient sa thèse : « Serenissime roi, la Ruthénie, la Lithuanie, la Wolynie, la Podolie, vous prient de les délivrer du fléau des Uniates ! »

Mais Rutski, orateur de l'union, n'eut pas de peine à démasquer les intrigues des schismatiques. Enfin le roi en conclusion déclara qu'il perdrait plutôt la couronne que de porter atteinte à l'Eglise. Que si les schismatiques avaient des plaintes contre les Uniates ou vice versa on les entendrait à la prochaine assemblée. Ce n'était pas une décision, ou un jugement, c'était, triste nécessité de la faiblesse, un compromis. Et ce compromis comme toutes les demi-mesures en de pareilles conjonctures n'amena que des malheurs. On va le voir.

Pendant qu'on délibérait à la Diète, durant l'absence du vrai Pasteur, le mercenaire avait pénétré dans la berge ; Smotryki avait engagé la lutte ; n'attendant rien de la diète, il était entré en campagne à la conquête du diocèse de Polock. Il marcha avec une vigueur, une décision, un acharnement incroyables ; il lança de Vilna lettres sur lettres dans la Ruthénie blanche, toutes plus enflammées les unes que les autres « La vieille orthodoxie est foulée aux pieds, s'écrivit-il ; il faut la venger. » Des moines, des laïcs se firent ses émissaires et parcoururent en tout sens le diocèse de Polock.

A cette voix de tribun révolutionnaire toutes les villes du diocèse s'agitent : Mohylew, Orza, Vitebsk se rangent sous son drapeau à Polock ; celle-ci, en bonne majorité, suit aussitôt le mouvement. Autour des bureaux où des scribes enregistraient les nouvelles recrues, l'empressement était irrésistible. Les bourgeois en masse se foulaient littéralement autour des tables pour prêter un serment solennel d'obéissance à Smotryki. Les mots de « mort au traité » retentissaient d'ici de là contre Josaphat. Celui-ci, revenu à Polock, ayant paru en public entouré des officiers royaux, voulut faire lire la lettre du roi proscrivant Smotryki. Une clameur menaçante lui répondit. Nous ne sommes pas Uniates, nous ne voulons pas de vous pour archevêque. Mort au traité ! Et certainement, sans le calme dévouement des officiers qui tirent l'épée en signe de protection de l'archevêque, le saint eut été lynché.

Pour toute défense, Josaphat redoublait de douceur et de dévouement vis-à-vis de ses ennemis. Sans réclamer la protection des armes royales, il se contenta d'insérer au château une protestation contre l'intrusion. Sa douceur convertit un certain nombre de ces loups furieux en agneaux, ramena à l'union quelques fidèles égarés, fit surtout quelques conversions éclatantes qui en entraînaient un certain nombre dans leur retour. A Vitebsk, les

schismatiques pillèrent l'église, battirent les popes de Josaphat qui célébraient les saints mystères. Sur ces entrefaites, la guerre, rallumée entre la Pologne et la Turquie, donna aux schismatiques un renouveau d'audace ; on les savait alliés à tout enemi de la Pologne catholique et latine. Les Cosaques intervinrent de nouveau, exigeant comme condition de leur concours, apparemment, la reconnaissance des évêques schismatiques et la liberté de leur culte. Les circonstances étaient graves et la raison d'état, poussée par l'opinion publique, allait aux concessions. Et ces concessions étaient l'oubli pratique des pauvres Ruthènes.

Ce fut l'impression qui se dégagea bientôt des procédés et démarches de l'autorité royale reprise par le chancelier Léon Sapieha. Autrefois l'ami de Josaphat, il lui reproche maintenant de provoquer par son zèle indiscret et les colères des Cosaques, il l'accuse d'allumer en Ruthénie un immense et peut-être le dernier incendie qui va les consumer tous. Le fait qui provoqua cette sévère réprimande fut l'aposition des scellés, la fermeture de l'Eglise de Mohilem, ordonnée par Josaphat. Il lui commanda au nom du roi de lui les ôter et de rouvrir l'Eglise aux schismatiques.

C'était l'abandon du côté de la terre. Telle est la conduite de Dieu sur les hommes qui doivent être les instruments de ses œuvres. Il veut les réduire au désespoir afin de paraître seul victorieux de ses ennemis, seul glorieux après la lutte. Il anéantit les hommes de sa droite afin de bâtir sur leurs ruines les édifices de sa gloire. Mais, vient une heure, où les rayons de cette gloire rejaillissent, même en cette vie, sur ceux qu'il a employés et anéantis ; un instant, ils reparaissent plus vivants : tel le soleil se cache une minute derrière un épais nuage pour reparaitre la minute suivante sous l'azur des cieux qu'il dore de ses feux.

C'est l'heure des ténèbres, comme l'appela le divin martyr. Après viendra l'heure de la résurrection. Cette heure terrible, elle a sonné pour Josaphat et l'Eglise ruthène.

schismatiques pillèrent l'église, battirent les popes de Josaphat qui célébraient les saints mystères. Sur ces entrefaites, la guerre, rallumée entre la Pologne et la Turquie, donna aux schismatiques un renouveau d'audace ; on les savait alliés à tout enemi de la Pologne catholique et latine. Les Cosaques intervinrent de nouveau, exigeant comme condition de leur concours, apparemment, la reconnaissance des évêques schismatiques et la liberté de leur culte. Les circonstances étaient graves et la raison d'état, poussée par l'opinion publique, allait aux concessions. Et ces concessions étaient l'oubli pratique des pauvres Ruthènes.

Ce fut l'impression qui se dégagea bientôt des procédés et démarches de l'autorité royale reprise par le chancelier Léon Sapieha. Autrefois l'ami de Josaphat, il lui reproche maintenant de provoquer par son zèle indiscret et les colères des Cosaques, il l'accuse d'allumer en Ruthénie un immense et peut-être le dernier incendie qui va les consumer tous. Le fait qui provoqua cette sévère réprimande fut l'aposition des scellés, la fermeture de l'Eglise de Mohilem, ordonnée par Josaphat. Il lui commanda au nom du roi de lui les ôter et de rouvrir l'Eglise aux schismatiques.

C'était l'abandon du côté de la terre. Telle est la conduite de Dieu sur les hommes qui doivent être les instruments de ses œuvres. Il veut les réduire au désespoir afin de paraître seul victorieux de ses ennemis, seul glorieux après la lutte. Il anéantit les hommes de sa droite afin de bâtir sur leurs ruines les édifices de sa gloire. Mais, vient une heure, où les rayons de cette gloire rejaillissent, même en cette vie, sur ceux qu'il a employés et anéantis ; un instant, ils reparaissent plus vivants : tel le soleil se cache une minute derrière un épais nuage pour reparaitre la minute suivante sous l'azur des cieux qu'il dore de ses feux.

C'est l'heure des ténèbres, comme l'appela le divin martyr. Après viendra l'heure de la résurrection. Cette heure terrible, elle a sonné pour Josaphat et l'Eglise ruthène.

ROGER

(à suivre)

PENSEES

Nous voudrions vainement nous le dissimuler : nos générations tournent à la mollesse. Un je ne sais quoi est dans l'air qu'on respire, détend les ressorts de l'âme, abaisse les caractères et diminue les hommes. Tout le mouvement qui nous emporte tend à supprimer l'effort ; et l'on ne s'aperçoit pas que supprimer l'effort de l'homme, c'est affaiblir l'énergie humaine. Je n'entends parler que de science facile, de philosophie facile, de méthodes et de procédés faciles...

Aussi, comme on devait s'y attendre l'éducation, toujours plus ou moins, pénétrée de l'atmosphère contemporaine, perd de sa vigueur généreuse et de son austerité salutaire. Amollie au contact du siècle, elle forme des générations qui lui ressemblent...

Certes, ce mal est grand, plus grand qu'on ne peut dire, car si l'éducation continue de former des générations amollies, celles-ci en formeront d'autres plus amollies encore et l'on n'ose se demander où aboutirait cet éternel progrès de notre race.

R. P. PELIX, S. J.

(Conférence sur le travail. Préface)

S'il est une chose dans laquelle on ne peut se passer du secours de Dieu c'est bien dans l'éducation de l'enfant

R. P. WEISS.

Estimer un homme pour ses biens, dignités, honneurs, c'est juger du cheval par la bride et la selle.

Tous les États aujourd'hui se constituent pour l'attaque plutôt que pour la défense ; et il y a en Europe plus de force d'agression que de stabilité.

BONALD.

Tout esprit faux est obscur.

JOUFFROY.

CONSEIL

Un tout petit coup d'œil jeté sur l'échéance de votre abonnement à la Croix nous évitera la peine de faire une facture et de vous l'envoyer

No perdez jamais une occasion d'adhérer à la Croix.

Une semence à faire

LETTRE PASTORALE DES :

PERES DU PREMIER CONCILE PLENIER

DE QUEBEC

Nous n'avons pas à démontrer l'importance de ce document. Il suffit de savoir que c'est tout l'Episcopat du Canada qui en est l'auteur pour lui reconnaître un caractère de haute valeur. Et il traite de questions si vitales que nous avons cru devoir en faire une grande diffusion, afin que le peuple puisse, au foyer, le lire au besoin et s'en pénétrer parfaitement.

Nous avons donc fait un tirage considérable de cette lettre pastorale de Nos Seigneurs les Evêques (format grand in-12, sur bon papier, avec une jolie couverture), que nous offrons

en vente aux prix suivants :
\$80. pour 1000 exemplaires (franco)
45. « 500 « «
10. « 100 « «
6. « 50 « «
3.50 « 25 « «
0.20 « 1 « «

Nous engageons fortement messieurs les curés à répandre cette œuvre à profusion autour d'eux. Elle sera une prédication continuelle qui ne manquera pas de porter les fruits les plus abondants dans leurs paroisses.

Les commandes doivent être adressées à la Croix, 309 rue Saint-Paul, Montréal.

VINS DE MESSE

Marque : "VATICAN" Marque : "SANCTUAIRE"

Ces vins se recommandent par leur qualité et les soins apportés à leur fabrication. Certificat d'authenticité approuvé par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Prix et Echantillons sur demande

DEPOSITAIRES :

Arthur Drolet, St-Sauveur, Québec. — G. et Ed. Couture, Lévis. — Bellefeuille et Giroux, Trois-Rivières. — Laporte, Martin & Co, Ltd, Montréal.

La "Croix", 309 rue Saint-Paul

POUR L'IMPRESSION DE
Livres
Brochures
Revue
Annuaire
Catalogues

Venez à

LA "CROIX"

309 rue Saint-Paul, Montréal

Typographie artistique

Prix très modérés

LE PACIFIQUE CANADIEN

EXCURSIONS

Manitoba, Saskatchewan et Alberta

6 Juillet ; 9 et 23 Août

6 et 20 Sept. 1910

BILLETS BONS POUR 60 JOURS

LES WAGONS POUR TOURISTES

Quittent Montréal tous les jours, le dimanche compris, à 11,30 p. m. pour Winnipeg. Cal

pour Vancouver et Seattle, et 10,10 a m pour Winnipeg et la station intermédiaire

à 11 : Winnipeg \$1.00 ; Calgary \$1.50

Vancouver et Seattle, \$2.00.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE 318

rue St-Jacques.

Tel. Main 478-3728 ou aux gares Windsor et

Vigo.

GRANDS VOYAGES

VOYAGES FIN DE SEMAINE A BON MARCHÉ DE MONTRÉAL

Brookville..... \$2.00

Osawatimic..... 2.25

St-Basile..... 1.50

St-Charles..... 1.75

St-Jovite..... 1.50

St-Léonard..... 1.75

St-Michel..... 1.50

St-Roch..... 1.75

St-Zénon..... 1.50

Trépaniac..... 1.75

Trépaniac..... 1.75

Trépaniac..... 1.75

Trépaniac..... 1.75

Trépaniac..... 1.75

Politique espagnole et maçonnique

L'Espagne s'est toujours honorée, depuis des siècles, par sa fidélité à l'Eglise. Ses souverains se montraient fiers jadis de s'appeler « rois catholiques » et de remplir les devoirs attachés à ce titre, justifié, d'ailleurs, par de signalés services rendus à l'Eglise et notamment par la défense victorieuse de la civilisation chrétienne contre les invasions de l'islamisme. Hélas ! quelle décadence !...

On sait que le gouvernement espagnol actuel, émanation de la franc-maçonnerie, désavoue ce glorieux passé, qu'il cherche à en effacer les traces et à combattre, par une politique sectaire, les traditions nationales. Les journaux de Madrid publiaient, il y a quelques jours à peine, deux lois abolitives du serment, visiblement imprégnées d'athéisme et qu'on s'est à bon droit étonné et scandalisé de voir revêtus de la signature d'Alphonse XIII.

La libre-pensée cosmopolite applaudit naturellement à cette œuvre de laïcisme et d'émancipation. Ne glorifie-t-elle point partout les apostasies, soit individuelles, soit collectives ou nationales ?...

Pas n'est besoin de dire que les promoteurs de la campagne, actuellement ouverte dans la péninsule ibérique, dissimulent la haine invétérée qu'ils ont vouée à l'Eglise, à son sacerdoce, à ses institutions, à son enseignement et à ses œuvres. Si le serment n'était pas aboli, le V. V. E. Canelejas jurerait ses grands dieux, la main sur le cœur et la voix pleine de larmes, que la religion n'est pas en cause, que les catholiques n'ont pas à s'alarmer et que les évêques ont grand tort de protester.

Le prétexte qu'on invoque pour expliquer la croisade à rebours, entreprise par le gouvernement de Madrid, c'est la nécessité de pénétrer l'Espagne d'un esprit plus moderne et plus conforme aux principes civilisateurs, issus de la Révolution française. Le temps, dit-on, n'est plus aux religions d'Etat ; il est à l'avènement de la tolérance universelle.

Or, remarquez que la religion d'Etat, jusqu'à présent en Espagne, est l'expression traditionnelle de l'unité religieuse de la nation, et que, sous ce régime de prétendue persécution, les protestants, par exemple, sont beaucoup plus libres en Espagne que les catholiques le sont en France. Il y a, d'ailleurs, plus que de l'inconséquence, il y a vraiment de l'effronterie à prôner la « tolérance », alors qu'on prépare et qu'on annonce des mesures de proscription contre les congrégations religieuses et contre les écoles catholiques.

N'est-il pas étrange, enfin, que « l'anticléricalisme » trouve intolérable une situation contre laquelle on ne proteste nulle part ailleurs ? L'islamisme est la religion d'Etat de l'Empire Ottoman.

Le schisme grec de Photius est la religion d'Etat de la Russie, de la Grèce et des principautés politiquement et religieusement vassales de l'influence moscovite.

Le luthéranisme est la religion d'Etat de la Prusse.

L'anglicanisme est la religion d'Etat, religion insulaire et coloniale, de l'Empire britannique.

La plupart des pays protestants, sauf les Etats-Unis, qui néanmoins se proclament chrétiens, ont conservé une législation analogue.

Enfin, si la France républicaine, dont on invoque les principes et l'exemple, n'a pas de religion d'Etat, elle déclare ignorer Dieu, elle se montre le gouvernement le plus « officiellement » antichrétien du monde entier, elle professe une irréligion d'Etat dont il serait, tout à la fois, ridicule et odieux de vanter l'esprit de « tolérance ».

C'est donc, prenons en acte, au ca-

tholisme seul que les libres penseurs refusent, même dans les pays catholiques le plus homogènes. Une prééminence qu'ils accordent ailleurs aux nations éloignées ou séparées du centre de l'unité romaine.

Pourquoi cette différence ? Et lorsqu'on l'affiche peut-on parler encore, avec sincérité, d'esprit de justice, de large tolérance, de neutralité confessionnelle, d'absence complète de préjugés contre l'Eglise ?...

Nous pouvons bien, nous catholiques, nous plaindre de cette hypocrite duplicité, dont nous sommes trop souvent les victimes ; mais nous devons déclarer haut et ferme qu'elle ne nous trompe pas et que nous n'en sommes point les dupes.

Au milieu des épreuves de la religion, ce qui doit cependant nous consoler, c'est que seule elle est ainsi l'objet des haines privilégiées des mécréants. C'est le signe vainqueur de la vérité ; c'est la réalisation de la prophétie de N.-S. Jésus Christ : « Vous serez haïs à cause de mon nom ! » Là où est la haine, là où est aussi l'amour, là est l'œuvre de Dieu.

Ainsi, les ennemis de l'Eglise, par leurs attaques mêmes, deviennent ses apologistes involontaires. A leur manière, ils attestent qu'Elle n'est pas faite seulement pour tel ou tel Empire, mais qu'Elle est vraiment le royaume universel du Christ et que sa divine lumière est faite pour éclairer toutes les nations. Cela est vrai depuis les premières persécutions, et cela demeurera vrai jusqu'à la consommation des siècles.

LES NEO-MALTHUSIENS EN CORRECTIONNELLE

La neuvième chambre correctionnelle du tribunal de la Seine vient de donner aux néo-malthusiens un utile avertissement.

On sait que ceux-ci prétendent abriter sous des prétextes scientifiques et humanitaires l'immoralité de leur odieuse propagande. N'ont-ils pas poussé le cynisme jusqu'à appeler « Ligue de la régénération », le groupement qu'ils ont fondé pour répandre leurs idées et leurs pratiques ?

Le tribunal de la Seine vient de leur montrer qu'il y avait des limites à tout et que les plus mauvaises plaisanteries ne pouvaient durer toujours. Il a, en effet, condamné à deux cents francs d'amende un de leurs propagandistes les plus audacieux, M. Robin, poursuivi pour des articles que les magistrats ont jugés contraires aux mœurs.

Ces poursuites avaient lieu sur la plainte de M. le sénateur Bérenger, dont on sait les inlassables campagnes pour le respect de la moralité publique. Elles sont une réponse péremptoire à ceux qui prétendent inefficaces les ligues destinées à combattre le mal sous toutes ses formes.

Si le jugement du tribunal de la Seine était suivi de quelques autres, on verrait se tarir bien vite la propagande de mort qui a une si grande responsabilité dans le lamentable abaissement du chiffre des naissances, qui déshonore certains pays.

Une dépêche de Paris nous apprend que l'ex-premier ministre Clémenceau est impliqué dans une affaire louche.

On se rappelle que les deux principales entreprises financières fondées par le banquier Rochette, c'est-à-dire la banque Franco-Espagnole et le Crédit Minier, furent fermées en mars 1908 et que Rochette, inculpé d'escroquerie, fut arrêté. Les témoignages de son procès, qui se poursuit actuellement, démontrent que des spéculateurs ont gagné des sommes énormes immédiatement avant la faillite de Rochette. Or, on prétend maintenant que l'arrestation de Rochette fut opérée sur un ordre direct de M. Clémenceau afin de favoriser un coup de bourse.

LE ROI DES BELGES ET LES BÉNÉDICTINS

Il y a quelque temps, je signalais, dans la Croix, la belle lettre de l'empereur d'Allemagne aux Bénédictins de Beuron, à l'occasion de l'envoi d'un crucifix destiné à leur célèbre abbaye.

Le roi des Belges, Albert Ier, vient, lui aussi, de rendre un hommage mérité aux Bénédictins de Belgique qui ont entrepris, au Congo, une œuvre d'apostolat, par la fondation d'une abbaye au Katanga, l'une des régions les plus belles de la grande Colonie belge et des mieux appropriées à la race blanche. Mgr Van Caloen, prêtre Bénédictin, a été récemment reçu, en audience, par S. M. Albert Ier, au sujet de cette fondation.

Le Courrier de Bruxelles du 22 juin reproduit l'extrait suivant du Bulletin des Missions Bénédictines du Brésil et du Congo :

« Le 28 mai, au palais de Bruxelles, le Roi a reçu en audience privée Mr van Caloen et Dom Jean de Hemptinne.

« Avec une singulière élévation de vues, le Souverain esquissa l'œuvre à accomplir au Katanga : les moines y créeront un centre puissant d'influence religieuse et nationale, une forteresse de la civilisation en plein pays à conquérir.

— J'ai songé, dit le Roi, à vos belles abbayes de Maredsous, de Beuron, de Maria-Laach. L'ordre Bénédictin offre un idéal bien propre à élever l'âme des populations. Il faut que vous arriviez à avoir là-bas une belle église. Des offices liturgiques, bien célébrés, exercent une influence profonde et salutaire »

« L'éducation de la jeunesse, la colonisation, les œuvres de bienfaisance sous toutes leurs formes, sont ensuite passés en revue. Evoquant les souvenirs de son voyage au travers du continent noir, le Roi rappelle les merveilles opérées dans les postes des missionnaires, à Beaudoinville par les Pères Blancs, à Kisantu par le Père Banckaert, qui a même organisé une imprimerie, et surtout au Kasai, sous la vaillante direction du vétéran des Africains, le père Cambier, S. J.

« Parmi les indications que le Roi donne avec une précision et une sûreté qui dénotent une information complète, il en est une que nous aimons particulièrement à signaler : celle de conserver aux indigènes leur propre langue et de ne pas en faire des Européens. A vouloir civiliser un peuple en lui arrachant sa nationalité on ferait fausse route.

« Le Roi accueille avec une extrême affabilité les remerciements que lui adressa Mgr van Caloen pour les secours accordés à la mission naissante ; prodigua aux missionnaires ses vœux de prospérité et leur fit entrevoir l'espoir d'une visite à l'abbaye de Saint-André-les-Bruges (Belgique) »

Rappelons à ce propos que lors de son voyage au Congo sous Léopold II le roi visita, d'une façon spéciale, les établissements des PP. Jésuites. Il leur adressa un discours plein de sentiments dignes d'un roi chrétien dans lequel il fit un éloge remarquable de l'œuvre civilisatrice des missionnaires de la compagnie de Jésus.

Il est consolant de montrer, au moment où dans la catholique Espagne, la maçonnerie et le libéralisme s'attaquent aux ordres religieux — comment un empereur protestant et un roi catholique savent les apprécier publiquement.

Grande leçon pour les peuples.

L. HACAULT.

PENSÉE DU JOUR

Un journal catholique dans une paroisse c'est une mission perpétuelle.
LEON XIII

Concours maçonniques

La Presse, d'Anvers, publie, d'après une circulaire du Grand Orient de Belgique du 4 mars dernier, la liste des concours institués par la franc-maçonnerie belge pour l'année 1910. Nous la citons à titre documentaire.

« 1re question. — Tracer l'histoire du Grand Orient de Belgique, avec indication précise de ses travaux les plus importants, et notamment des concours et des convents maçonniques qu'il a organisés. La composition du Grand Orient et du Grand Comité, à chaque période triennale, sera donnée en annexe, ainsi qu'une biographie maçonnique et professionnelle de Maitre et des principaux Grands Officiers. Dignité primée décernée.

« 2e question. — Rédiger un tract, destiné à être répandu dans le monde profane, en vue de faire connaître l'histoire, les principes philosophiques et la morale de la franc-maçonnerie et de répondre aux calomnies répandues par les cléricaux contre l'Ordre maçonnique.

« 3e question. — Composer des paroles :

« a) pour chants d'initiation aux grades d'Apprenti, de Compagnon et de Maître ;

« b) pour chants de fêtes maçonniques, solennelles, funèbres, jubilatoires, d'adoption, de la Paix, d'installation de l'Ordre, d'inauguration de Temples ;

« c) pour le chant des franc-maçons, en trois couplets, dont le premier sera le chant de l'Apprenti ; le deuxième celui du Compagnon et le troisième celui du Maître.

« 4e question. — Quels sont les principes d'après lesquels les locaux maçonniques doivent être construits et décorés pour répondre au but de l'œuvre ?

« 5e question. — Quelles sont les mesures législatives à prendre pour assurer en Belgique, et d'une manière complète, la liberté de conscience dans tous les domaines ? — Quelles mesures chaque Maçon doit-il prendre, comme chef de famille, comme citoyen et comme homme pour propager le principe de la liberté de conscience ?

« 6e question. — Rédiger un tract exposant que l'Eglise catholique romaine est une association politique qui travaille à la destruction des principes fondamentaux de l'Etat moderne, et qu'il importe de prendre des mesures de défense contre les dangers de cette action politique. »

Il n'est pas rare d'entendre les maçons déclarer emphatiquement que leur société est purement philanthropique ne s'occupant ni de politique, ni de religion.

Ce document leur donne un éclatant démenti.

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

Sommaire du 1er juillet 1910

Audience du Saint-Père — Erection du diocèse de Régina et du vicariat apostolique de Keewatin — Congrès Eucharistique de Montréal — Terre-Neuve et le Canada — Echos du voyage de Monseigneur — Feu M. l'abbé J. Goiffon — Nouvelle mission des Missionnaires Oblats du S.-C. et de M.-I. — L'instruction obligatoire — Notre-Dame de Lourdes, Man — Les candidats de l'antiquité — Une coulée de cloches — Mort de la Rde Mère Filiault — La reconnaissance pratique du français — Logberg, Sask. — Pâtes jubilaires du Collège — La mémoire de Dollard — Un événement historique — Un prix célèbre — La loge « Emancipation » — Bibliographie — Ding! Dang! Dong! — R. I. P.

Le 13 juillet courant, la souscription au monument Dollard s'élevait à 4,525 piastres et 95 cents.

Ne perdez jamais une occasion d'adhérer à la Croix.

LE CONGRES EUCHARISTIQUE

Les orateurs et conférenciers du Congrès eucharistique seront aussi renommés que nombreux. En première ligne viennent S. E. Mgr Vanutelli, cardinal-légat ; S. G. Mgr Heylen, évêque de Namur, S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal ; S. G. Mgr Touchet, évêque d'Orléans. Nous devons citer encore, le R. P. Lepicier, professeur de dogme à la propagande de Rome, qui parlera des relations de la Sainte-Vierge à l'Eucharistie ; l'abbé A. Carotte, professeur de dogme à l'Apollinaire, qui parlera de l'Eucharistie considérée comme le centre du dogme et de l'existence de l'Eglise ; l'abbé Gosselin, recteur de l'Université Laval de Québec, qui donnera une étude sur l'Eucharistie au Canada français ; Mgr Baril, de Trois-Rivières ; l'abbé Lamerand, de Cambrai, France ; M. François Veillot, de l'Univers, de Paris ; le Père Guillot, rédemptoriste ; l'abbé Jobin de l'Assomption, et l'abbé Papineau, de Sainte-Thérèse.

Au nombre des orateurs anglais, on remarque le Père Bernard Vaughan, S. J., qui parlera de la société moderne ; Mgr J. J. O'Brien, de Boston, qui parlera de la propagande de la morale dans une paroisse par la communion fréquente ; le Père Letellier, des Pères du Saint-Sacrement, de New-York, qui parlera de la Ligue Sacerdotale Eucharistique qui comprend au-delà de 5,000 membres ; le Père Lewis Drummond, S. J., de New-York, rédacteur d'America, qui donnera une conférence sur l'Eucharistie et la dévotion au Sacré-Cœur ; le Rév. R. Meagle, recteur de Malden, Mass., qui discutera sur les différentes vocations ; Mgr McDonald, évêque de Victoria, qui parlera sur la foi dans l'Eucharistie et sur l'hérésie moderne ; la Mère Loyola, d'York, Angleterre, reconvenue pour ses travaux littéraires ; Mlle Sadlier, d'Ottawa ; le Père Finn, de Chicago ; le Père Campbell, S. J., déjà bien connu pour ses sermons durant le carême au Gesù, qui donnera une intéressante conférence sur l'Eucharistie et les premiers missionnaires en Canada ; le Rév. L. A. Lambert, de Scottsville, N. J. ; le R. P. Doyle, S. J. ; et Mgr Clancy, évêque de Sligo, Irlande.

A la réunion spéciale pour les prêtres, à l'église du Saint-Sacrement, avenue Mont-Royal, M. l'abbé Lecoq, supérieur de Saint-Sulpice, le Père Gonthier, S. J., M. l'abbé Perrier et autres seront au nombre des orateurs.

A la réunion spéciale pour les hommes, qui aura lieu au Monument National dans l'après-midi du 10 septembre, Son Eminence Mgr Vanutelli sera présent ; Mgr Mathieu, de Québec ; le juge Routhier, le Père Picher, de Montréal, et autres y seront aussi.

Dans l'après-midi du 10 septembre, les étudiants de l'Université Laval se proposent d'aller chercher le Légat du Pape à l'Archevêché et de le reconduire en procession à l'Université. Son Eminence, après avoir ouvert officiellement la session des jeunes gens, se rendra au Monument National pour assister à la conférence des hommes, où un grand nombre d'orateurs distingués adresseront la parole.

A la section des dames, à l'Université Laval, le Père Hage, provincial des Dominicains, l'abbé Dupuis, l'abbé Lamarche, l'abbé Henri Gauthier, l'abbé Thether, de Poncheville, Paris ; Mme Faustin, déléguée de la Ligue Patriotique des dames de France ; Mme Béique, présidente de la Fédération canadienne française, et nombre d'autres seront parmi les orateurs du jour.

La Fédération régionale des ligues du Sacré-Cœur continue l'organisation de sa grande démonstration en l'honneur de Jésus-Hostie. Elle tiendra un congrès à l'Immaculée Con-

ception, durant lequel les bases de la Fédération générale des ligues du Sacré-Cœur seront jetées. Les principaux orateurs de la circonstance seront le Rév. Père Boulé, S. J., directeur général de l'apostolat de la Prière, de Tournai, et M. Adjour Rivard, de Québec.

SIGNE DE DEFAITE

La presse catholique espagnole laisse à désirer, comme en France, et c'est justement ce qui donne de l'audace aux ennemis de l'Eglise. Ainsi, à Madrid, il y a trois journaux de nuance catholique : El Universo qui peut tirer à douze mille exemplaires ; c'est l'organe rallié ou « métré » ; El Correo Espanol, qui doit avoir cinq ou six mille abonnés. Il représente l'opinion carliste ; El Siglo Futuro, organe des intégristes, qui tire à peu près à quatre mille exemplaires. En face de ce petit troupeau comptant à peine 30,000 lecteurs dans tout l'Espagne, il y a la turbe des journaux libéraux, démocrates, républicains tous plus ou moins anticléricaux.

C'est un signe de défaite.

LA PEUR DES MICROBES

On est effrayé du nombre de microbes que certains savants découvrent à la surface des fruits prélevés à l'étalage d'une boutique ou dans la voiture d'une marchande.

De grosses fraises ont donné, par centimètre cube, 1,850,000 bactéries ; des groseilles, 821,000.

Un échantillon de raisins n'a pas rendu moins de 3,200,000 bacilles.

Et comme Pasteur avait raison un soir où, dinant chez des amis, il leur recommandait de ne jamais manger une grappe sans l'avoir soigneusement lavée !

Lui-même, prêchant d'exemple, plongea la sienne dans un grand verre d'eau.

— Le raisin, expliquait-il à ses hôtes étant de sa nature humide, les poussières pathogènes s'y collent de préférence...

Pasteur parla quelque temps encore très écouté de tous. Puis, d'un geste machinal, ayant saisi le verre où il venait de tremper son chasselas, il le vida d'un trait.

Le savant fut le premier à rire.

L'INTERDICTION DE L'ABSINTHE EN FRANCE

La commission sénatoriale qui s'occupe de l'interdiction de l'absinthe, après avoir enquêté auprès de toutes les personnalités compétentes, a décidé de proposer à l'Assemblée un texte de loi interdisant toutes les liqueurs contenant du thuyon ; cette substance entre dans la composition de certaines absinthés et de diverses liqueurs, et il est reconnu qu'elle est très nocive.

La commission a décidé que les fabricants de liqueurs n'auraient droit à aucune indemnité, car ils peuvent fabriquer des liqueurs sans thuyon ; quant aux cultivateurs, on leur donnera des délais pour transformer leur culture.

M. Ouvrier a été nommé rapporteur de cette proposition de loi.

UN SERMENT POUR LES PROFESSEURS D'EXEGESE

L'« Osservatore romano » publie un « Motu Proprio » du Souverain Pontife, contenant une formule de serment que tous les docteurs en exégèse biblique seront désormais obligés de prononcer.

Par ce serment, les nouveaux docteurs s'engagent à respecter toutes les prescriptions, édictées par les Souverains Pontifes, en matière d'enseignement biblique. Ils se soumettent, en même temps, à l'avance, à toutes les décisions de la commission biblique au sujet de l'interprétation des passages controversés des livres sacrés.

AUX PIERRES

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs. Mme P. Pelletier, épouse du Président de l'Assemblée législative, décédée le 16 du courant à Sherbrooke.